

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mil vingt six, le 28 avril, à 17 h 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DARBON, en suite de la convocation en date du 23 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 8	M. Frédéric DARBON, Président , Mme Corinne SERVOISE, Vice-Présidente, M. Didier SERVOISE, , Mme Elisabeth GANDEMER, Mme Brigitte DUPONT, M. Yannick BARRIOS GARCIA, Mme Marie-Eve GAPIN, M. Michel BESSERON formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoir : 1	Absent ayant donné pouvoir : M. Bernard GAUDINO a donné pouvoir à Mme Corinne SERVOISE
Absents : 2	Mme Martine ROUX, Mme Annie KAISER
Votants : 9	A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Mme Corinne SERVOISE

**Délibération n° 2026-11 :
Vote de la subvention à la Croix-Rouge Française - Dispositif P'tit Panier**

Dans le cadre de ses missions d'action sociale et de soutien aux publics en situation de vulnérabilité, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a conclu une convention de partenariat avec la Croix-Rouge française. Cette convention vise à renforcer les actions de solidarité sur le territoire, notamment en matière d'aide alimentaire, d'accompagnement social et de soutien aux personnes isolées.

Ce dispositif correspond à une épicerie itinérante permettant la distribution de denrées alimentaires et de produits d'hygiène au profit des publics en difficulté, contribuant ainsi à la lutte contre la précarité et à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires sur le territoire communal.

Considérant l'approbation de la convention par le Conseil d'administration du CCAS lors de sa séance du 11 mars 2026 afin de permettre la poursuite du dispositif aux bénéficiaires.

Considérant que la Croix-Rouge française s'engage à rendre compte de l'utilisation des fonds alloués ainsi que des actions menées dans le cadre du dispositif par la production d'un bilan annuel qui est transmis en fin d'année.

Considérant que ce montant a été évalué au regard des actions prévues dans la convention et des besoins identifiés pour le déploiement du dispositif « P'tit Panier ».

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 895 € à la Croix-Rouge française dans le cadre du dispositif « P'tit Panier » ;
- AUTORISE le Président du CCAS à signer tout document afférent à cette décision ;
- IMPUTE la dépense au compte 65748 du budget du CCAS.

ADOpte A L'UNANIMITÉ (pouvoir de M. Bernard GAUDINO à Mme Corinne SERVOISE)

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 28 avril 2026

La Secrétaire de séance,

Mme Corinne SERVOISE

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Frédéric DARBON.



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture d'Indre-et-Loire,
- date de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).